



TABLE RONDE : POLITIQUES LOCALES, TRAVAUX ET MESURES DE GESTION POUR LES GRANDS MIGRATEURS

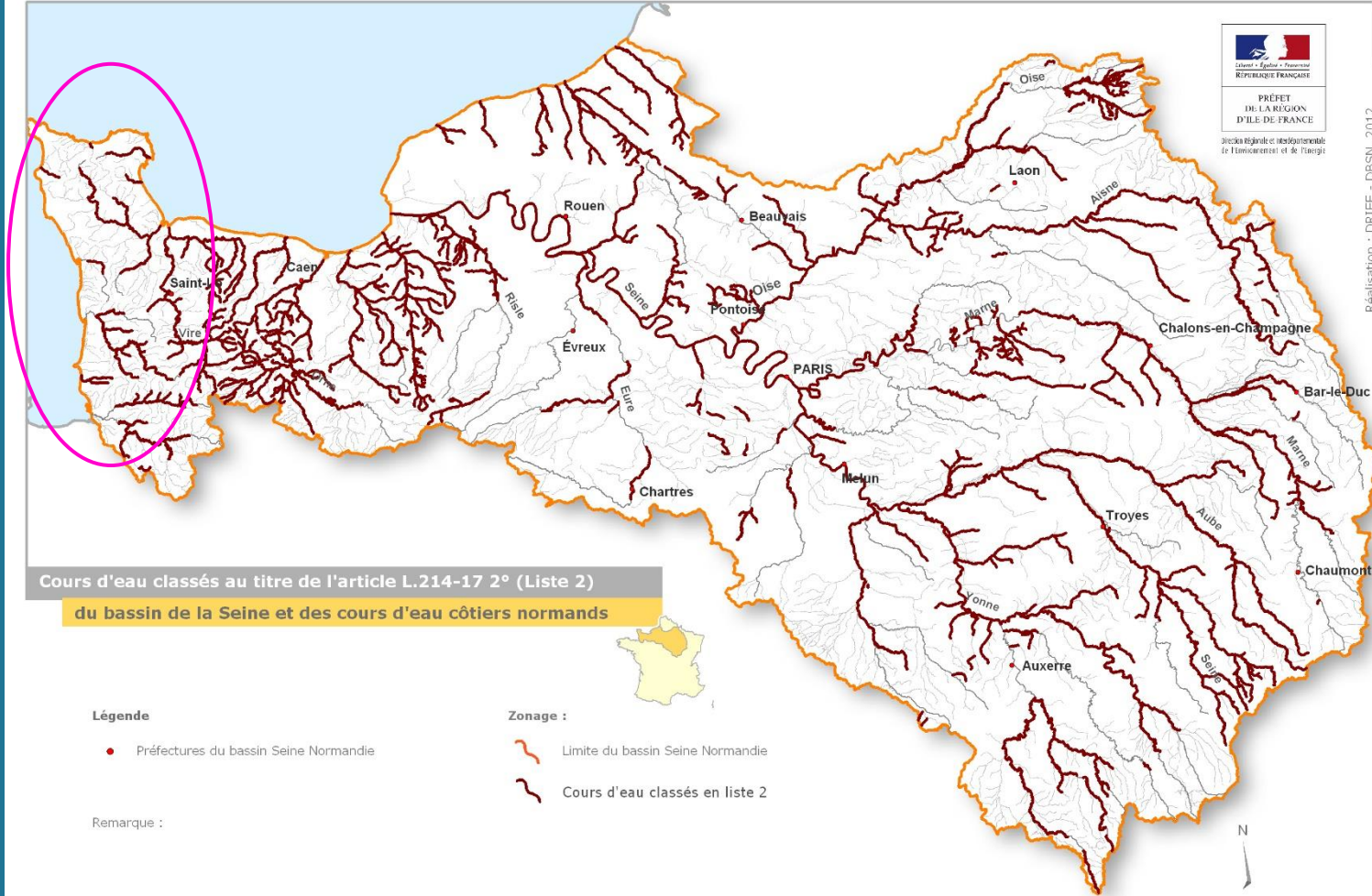
M. Rémy BRUN – Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de la Manche



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

avec la Régie et les établissements
de l'Économie et de l'Énergie

Réalisation : DRTEE - DGSN, 2012



Cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17 2° (Liste 2)
du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Légende

● Préfetures du bassin Seine Normandie

Zonage :

— Limite du bassin Seine Normandie

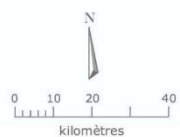
— Cours d'eau classés en liste 2

Remarque :

90 ouvrages à mettre en conformité dans le département



> Carte des secteurs d'actions prioritaires



Types de milieux :

- Eaux saumâtres
- Eaux côtières

Secteurs d'actions prioritaires :

- Tronçons d'actions de priorité 1
- Tronçons d'actions de priorité 2

Zonage :

- Limite aval du plan de gestion

Sources : Masses d'eau côtières et de transition AESN, BD CarThAgE

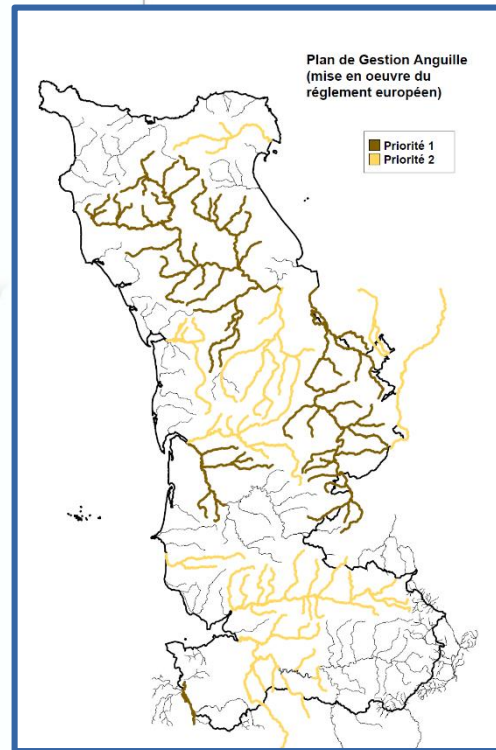


Figure 4 : Carte des secteur d'action prioritaire

Un peu d'histoire

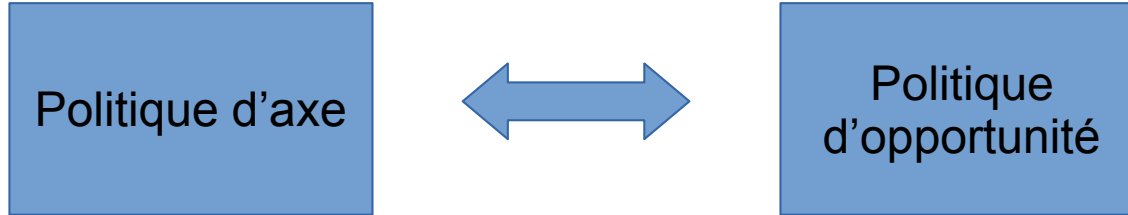
- Certains classements migrateurs ont près d'un siècle
- *Relance de la politique loi « pêche » de 1984*

Objectif circulation des poissons : construction de passes à poissons

- *Loi sur l'eau de 2006, SDAGEs et SAGEs*

Objectif « bon état » des milieux : taux d'étagement, suppression d'ouvrages,

- Deux stratégies d'action du service :



- Utiliser tous les outils : régaliens, financiers, maîtrise d'ouvrage déléguée...
- 90 ouvrages prioritaires , 50 % mis en conformité
- « Ne pas regretter », travailler aussi sur les ouvrages non prioritaires

Barrage de la Roche qui Boit 1919 - EDF

L:125 m – h :15 m

1,6 MW





Barrage de Vezins

1931 - État

L : 278 m - h : 36 m

12,8 MW



% d'habitats disponibles pour le saumon atlantique

